

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL387

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 20, supprimer la dernière phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas utile et opportun, compte tenu de la situation des personnes concernées, de prévoir un mécanisme d'astreintes.